

31 DEC. 2025

A6a/ MS3 /25

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL

VU le Code de la santé publique,

Vu le code général de la fonction publique,

VU le décret du Président de la République, en date du 8 février 2024, portant nomination de Monsieur Samir HENNI comme Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg,

VU l'organigramme de l'équipe de direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,

DECIDE

Article 1^{er} :

A compter du 5 janvier 2026, monsieur Alban PELLEGRINO assure les fonctions de responsable du secteur biomédical par intérim de manière temporaire, durant la période d'indisponibilité de monsieur Alain BERGERY.

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.

Signé
Samir HENNI
Directeur Général des H.U.S.

Copies :

- A. PELLEGRINO
- DT ARS BAS-RHIN
- BAC